Commune de Faimes CPAS de Faimes

Faimes, le 5 décembre 2025

Madame,
Monsieur,

Conseil conjoint Commune-CPAS

Conformément aux dispositions des articles L1122-11 et L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale qui aura lieu le lundi 22 décembre 2025 prochain à 19h30 en la salle du Conseil de la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique,

1. Rapport sur les Synergies entre la Commune et le CPAS

Par le Collège,

La Directrice générale ff, Le Bourgmestre,

Mme Laaouej Fatima M Delchambre jean-Marc

Pour le CPAS,

La Directrice générale, La Présidente,

Mme Leroy Laurence Mme Marneffe Laurence